

THINK TANK · FINANCE

Octobre 2026

Réinventer l'assurance au Mali pour protéger les familles et libérer l'investissement



Harouna Niang
Économiste et ancien ministre malien de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des investissements



Mariam Camara
Senior consultante finance spécialisée en assurance

Au Mali, l'assurance ne pèse que 0,4 % du PIB, contre 2,7 % en moyenne en Afrique. Harouna Niang et Mariam Camara montrent ce que coûte la non-assurance aux familles, aux entreprises et à l'État, et proposent cinq décisions pour en faire un levier de résilience et d'investissement.

Un incendie détruit un atelier, une inondation emporte une récolte, un accident interrompt le revenu d'un artisan. La perte ne s'arrête pas à la personne touchée : la famille vend parfois ses actifs, les salariés perdent leur emploi, la banque voit son crédit fragilisé et l'État est appelé à intervenir.

Dans une économie où trop de risques restent sans couverture, chaque choc devient un frein au développement. Faire de l'assurance un instrument accessible de développement est donc une question de politique économique autant que de protection des personnes : c'est sécuriser l'investissement, préserver l'activité économique et renforcer la résilience du Mali.

Le coût caché de la non-assurance

La solidarité familiale et communautaire est une force du Mali, l'un des premiers mécanismes de protection face aux difficultés. Elle intervient vite en permettant de mobiliser rapidement une aide de proximité, mais elle ne peut à elle seule financer une hospitalisation coûteuse, reconstruire une entreprise ou compenser simultanément les pertes de milliers d'agriculteurs frappés par la sécheresse. De ce fait, sa capacité financière devient insuffisante lorsque le choc est grave, durable ou touche simultanément un grand nombre de personnes.

Cette limite est particulièrement importante dans une économie fortement exposée aux risques climatiques. La note sur la situation économique du Mali 2023 : renforcer la résilience financière face à la sécheresse, publiée par la Banque mondiale, rappelle que les sécheresses ont affecté la majorité des Maliens au cours des cinquante dernières années. Elle souligne également que l'agriculture représente plus de la moitié des revenus des ménages appartenant aux cinq déciles les plus pauvres. La même étude estime que les effets du changement climatique pourraient entraîner une perte comprise entre **6,4 % et 10,7 % du PIB malien à l'horizon 2050**, selon les scénarios étudiés.

Dans ce contexte, lorsque le risque est porté isolément, les ménages hésitent à investir, les petites entreprises conservent une épargne de précaution au détriment de leur croissance et les prêteurs exigent davantage de garanties. Le coût de la non-assurance se manifeste ainsi par des investissements reportés ou abandonnés, des activités durablement interrompues, des emplois fragilisés et une sollicitation accrue des dépenses publiques en situation d'urgence.

L'assurance permet d'organiser en amont une réponse collective à ces risques à travers une mise en commun des contributions : ceux qui ne subissent pas de sinistre pendant une période aident à indemniser ceux qui en subissent un, selon un contrat défini. Elle ne supprime ni les catastrophes ni la nécessité de les prévenir. Elle rend leurs conséquences financières plus supportables.

Pour les risques qui frappent tout un territoire à la fois, cette mutualisation doit être complétée par la réassurance, des réserves et, dans certains cas, un appui public soigneusement encadré.

Pourquoi la couverture reste limitée

Au Mali, le taux de pénétration de l'assurance ne représentait qu'environ **0,4 % du PIB en 2024**, contre **2,7 % en moyenne en Afrique**. La dépense annuelle d'assurance s'élevait à environ **4,6 dollars par habitant**, contre **55,4 dollars à l'échelle du continent**. Cet écart traduit un décalage important entre l'exposition de la population aux risques et son niveau de protection financière.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les modalités de cotisation sont d'abord insuffisamment adaptées à la structure des revenus. Environ **63 %** des emplois relevaient de l'agriculture en **2025**. Une cotisation annuelle peut donc être difficile à acquitter pour un cultivateur payé après la récolte ou pour une commerçante dont les recettes varient chaque semaine.

À cette contrainte financière s'ajoutent la distance avec les points de vente, la complexité des contrats, la compréhension insuffisante des garanties et des exclusions, ainsi que les difficultés rencontrées lors de l'indemnisation.

Le problème ne se résume donc ni au pouvoir d'achat ni à une supposée absence de culture assurantielle. Un produit mal compris, ou dont l'indemnisation paraît incertaine ou tardive, ne peut gagner durablement la confiance du public.

Le Mali dispose néanmoins de leviers importants. Le cadre régional pour la microassurance au sein de la CIMA permet notamment de commercialiser un contrat dans une langue locale. Depuis 2024, la réglementation régionale encadre également la distribution et la gestion numériques des contrats d'assurance.

Cette évolution peut s'appuyer sur la diffusion du mobile money : le nombre de comptes déclarés au Mali serait passé de **5,8 millions en 2017 à 14,5 millions en 2022**. Le téléphone peut ainsi faciliter la souscription, le paiement fractionné des cotisations et la transmission d'informations. Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence, car un compte enregistré ne correspond pas nécessairement à un utilisateur actif ou à une personne distincte. Ces possibilités doivent être utilisées avec rigueur : le téléphone facilite la souscription et le paiement fractionné, mais il ne remplace ni une explication claire des garanties ni un recours accessible en cas de litige.

> *Le mobile money est un canal de paiement et de distribution, pas un assureur.*

Cinq décisions pour changer d'échelle

Le Mali dispose désormais des leviers nécessaires pour faire de l'assurance un véritable instrument de résilience économique et sociale. Le passage à l'échelle suppose cinq décisions prioritaires :

1. Lancer un programme pilote d'assurance agricole

Ce programme devra couvrir plusieurs filières et zones représentatives, en associant producteurs, assureurs, services météorologiques, banques et réassureurs. Les garanties contre certains aléas climatiques peuvent s'appuyer sur des indices vérifiables, à condition de tester leur correspondance avec les pertes réelles. Une aide publique ciblée aux primes des petits producteurs peut être envisagée, avec un coût budgétaire annoncé et évalué.

2. Déployer des protections simples pour les indépendants et les petites entreprises

Il convient de proposer des protections simples aux travailleurs indépendants et aux petites entreprises : accident, décès, incendie, perte d'équipement et interruption d'activité lorsque celle-ci est assurable. Les cotisations devront être adaptées à l'irrégularité des revenus. Chaque offre devrait tenir sur une fiche lisible indiquant prix, événements couverts, exclusions, franchise, pièces requises et délai de règlement. Les coopératives, associations professionnelles et institutions de microfinance peuvent faciliter la distribution sous la responsabilité des assureurs agréés.

3. Organiser la complémentarité entre protection sociale et assurance

Le troisième levier consiste à articuler les dispositifs sans les confondre. Le Régime d'assurance maladie universelle, institué au Mali par la loi du 31 décembre 2018, relève d'une ambition de protection

sociale et de solidarité. Les assurances de dommages, de personnes ou agricoles répondent à d'autres risques et à d'autres règles de financement. Les pouvoirs publics doivent coordonner les dispositifs pour simplifier le parcours du citoyen et éviter les doublons, sans entretenir l'idée qu'une seule cotisation unique couvrira indistinctement maladie, sécheresse, décès et pertes d'entreprise.

4. Construire une infrastructure nationale de données sur les risques

Le Mali doit consolider et partager, dans le respect de la confidentialité, les données relatives aux risques climatiques, agricoles, sanitaires et entrepreneuriaux. Des informations fiables permettront de mieux cibler les politiques publiques, d'améliorer la tarification et de négocier des capacités de réassurance adaptées. Cette démarche devra s'accompagner d'indicateurs publics sur les délais d'indemnisation et le traitement des réclamations.

5. Diversifier l'offre et investir dans les compétences nationales

Il s'agit de développer une offre Takaful, selon les règles applicables, pour les clients qui recherchent une formule conforme à leurs convictions. Elle doit répondre aux mêmes exigences de solvabilité, de clarté et de service que toute assurance. Parallèlement, le Mali doit renforcer la formation des actuaires, experts agricoles, gestionnaires de sinistres et médiateurs : une assurance de masse ne se construit pas seulement avec des applications mais repose également sur la confiance, les compétences et la qualité de l'indemnisation.

Un pacte mesurable entre les acteurs : de l'intention à l'action

Le développement de l'assurance au Mali appelle désormais un engagement collectif, mesurable et inscrit dans la durée. Nous proposons que l'État réunisse le régulateur, les assureurs, les banques, les organisations agricoles et professionnelles, les opérateurs de paiement ainsi que les représentants des consommateurs autour d'une feuille de route nationale sur trois ans.

Cette démarche pourrait s'articuler autour de trois étapes : établir un diagnostic public des besoins et des couvertures existantes, expérimenter les solutions prioritaires dans le cadre de programmes pilotes, puis généraliser celles qui démontrent leur utilité sociale et leur viabilité financière.

Les progrès devront être appréciés au moyen d'indicateurs simples et transparents : nombre de personnes effectivement couvertes, part des femmes et des zones rurales, primes payées, sinistres déclarés et réglés, délai médian d'indemnisation, réclamations résolues et coût des subventions par bénéficiaire.

Mais aucun acteur ne pourra réussir seul : aux entreprises, nous demandons de traiter la couverture des actifs et des salariés comme un investissement de continuité. Aux assureurs, de prouver la valeur de leurs promesses par des contrats compréhensibles et des règlements rapides. Aux citoyens, de comparer les garanties, conserver les preuves de paiement et demander des explications avant de souscrire. Aux décideurs, enfin, de créer les conditions d'une confiance vérifiable. Un pays qui protège mieux ses familles, ses récoltes et ses entreprises donne à chacun davantage de raisons d'entreprendre et d'investir.

Cette note constitue une invitation à engager le débat public. Les cinq leviers définis pourront être approfondis dans le cadre de webinaires réunissant décideurs publics, assureurs, professionnels, chercheurs et représentants des bénéficiaires. Ces échanges devront déboucher sur des propositions opérationnelles et des engagements suivis dans le temps.

Sources de référence

1. CIMA, Code des assurances, livre VII sur la microassurance et article 701 ; règlement 01-24 sur la distribution et la gestion des contrats par voie numérique.
2. République du Mali, loi n° 2018-074 du 31 décembre 2018 instituant le Régime d'assurance maladie universelle ; documentation budgétaire 2025 relative à la CANAM.
3. Banque mondiale, Global Findex 2025, enquête Mali 2024, pour le contexte de l'inclusion financière numérique.
4. Banque mondiale, emplois dans l'agriculture (en % du total des emplois) – Mali.
5. Affaires & entreprises, le mobile money, catalyseur de l'inclusion financière au Mali.
6. Atlas Magazine, taux de pénétration et densité d'assurance dans les principaux pays africains en 2024.

Alliance des Cadres et Experts Maliens — Think Tank
acem-mali.org · contact-info@acem-mali.org